



*République française
Département de la Lozère*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE CHAULHAC

Séance du lundi 28 février 2022

Date de la convocation: 23/02/2022

Membres en exercice : 7 *L'an deux mille vingt-deux et le vingt-huit février le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Gérard ROUSSET,*

Présents : 7 **Présents :** Gérard ROUSSET, Daniel ROUSSET, Laurent ARCHER, Christine ARCHER, Didier BRUNEL, Alain POURCHER, Thierry COMBES

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Représentés :

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Daniel ROUSSET

Délibération 2022_005 - Objet : Dépôt de dossier de demande de subvention au titre de la DETR Aménagement de Nozerolles

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que le projet d'aménagement du village de Nozerolles est en phase d'avant-projet et que le plan de financement doit être défini.

Le dossier d'avant-projet estime l'ensemble du projet pour un montant de 745 000€ HT.

Différentes aides peuvent être demandées selon les différentes catégories de travaux et des bases éligibles différentes.

Un premier tableau prévisionnel peut être présenté comme ci-dessous :

AMENAGEMENT DU VILLAGE DE NOZEROLLES					745 000 €	
PLAN DE FINANCEMENT						
AMENAGEMENT DU VILLAGE : TRAVERSEE DE BOURGS-MISE EN VALEUR ET SECURISATION VOIRIE - RESEAUX SECS - PLUVIAL					TOTAL OPERATION	Taux %
BUDGET PRINCIPAL	Financiers	BASE éligible	Taux %	Montant demandé		
	DEPARTEMENT	255 000	35	89 250	89 250	19,49
	DETR	184 500	45	83 025	83 025	18,13
	VOIRIE RD				135 200	29,73
	CONVENTION				149 525	32,65
	EMPRUNT				458 000	100
AMENAGEMENT DU VILLAGE : RESEAUX HUMIDES					TOTAL OPERATION	Taux %
BUDGET AEP-ASS	Financiers	BASE éligible	Taux %	Montant demandé		
EAU	DETR	24 000	30	7 200	7 200	2,50
	DEPARTEMENT	77 000	50	38 500	19 250	6,70
	ADOUR GARONNE	66 000	20	13 200	13 200	4,60
ASSAINISSEMENT	DETR	210 000	30	63 000	63 000	21,95
	DEPARTEMENT	260 000	30	78 000	78 000	27,20
	ADOUR GARONNE	221 000	20	44 200	44 200	15,40
	EMPRUNT				62 150	21,65
					287 000	100

RF Mende
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 02/03/2022 048-214800468-20220228-2022_005-DE

M. le maire propose de déposer une demande de subvention dans le cadre de la DETR pour compléter le financement de ce projet selon les précisions indiquées :

- soit une demande d'aide à hauteur de 35% pour l'aménagement du village
- et une aide à hauteur de 30% pour les travaux sur réseaux humides

Le conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité

Adopte le projet d'aménagement du village de Nozerolles et les modalités de financement.

Approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessus

Autorise Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions nécessaires au financement de cette opération, en particulier l'état dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2022, comme il le propose.

Autorise Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions nécessaires au financement de cette opération le Département dans le cadre des Contrats Territoriaux 2022-2025 et l'agence de l'eau Adour Garonne.

Autorise M. le maire à signer tout document relatif à cette opération.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 2 / 3 / 2022
et publié ou notifié
le 2 / 3 / 2022



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
Le Maire, Gérard ROUSSET

La présente décision peut faire l'objet d'un recours dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice administrative.